

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIJOUX  
DU 23.03.2021  
AFFICHAGE 30.03.2021**

**Présents : D. COMOY. P. MELOT. S. JEANNIN. G. LEGAY. D. JULLIARD. C. GROSGURIN. MC  
COUTURIER. JF JOLY. J. GIROUD. M. VIALLET**

**Absent Excusé : S. JUHEN a donné pouvoir à G. LEGAY**

**Secrétaire de séance : D. JULLIARD**

**Ouverture de la séance à 17h00 à la salle des Fêtes de MIJOUX**

**Sommaire**

N° 1.2021 OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE BONUS RELANCE de l'Economie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités – OTI DU PAYS DE GEX.....	1
N° 2.2021 – OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS – MISE EN PLACE DE DEUX PARCOURS D'ORIENTATION DE DECOUVERTE LUDIQUE ET PATRIMONIALE AU DEPART DE L'OTI du PAYS DE GEX.....	2

---

**N° 1.2021 OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE BONUS  
RELANCE de l'Economie locale via les dispositifs de soutien aux collectivités – OTI DU PAYS DE  
GEX**

Madame le maire expose les motifs suivants :

Dans cette situation exceptionnelle de Mise à Disposition de locaux communaux rue Royale, l'objectif principal de ce projet est de soutenir l'action présentée par le Président de l'OTI du Pays de Gex pour mener à bien les travaux de rénovation.

Pour sa mise en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la REGION Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne et du BONUS RELANCE de l'économie locale.

Ainsi Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET :** Office du Tourisme Intercommunal de Mijoux

Montant des Travaux		
Devis intérieur-extérieur	7117.31€ HT	
Banque d'accueil	2787.40€ HT	
<b>TOTAL</b>	<b>9904.71€ HT</b>	
Conseil Régional	4952.35€	50 %
Autofinancement Commune de Mijoux	4952.35€	50 %
<b>Sous-Total subventions publiques</b>	<b>4952.35€</b>	<b>50 %</b>
TOTAL HT	9904.71€	100 %
Participation OTI	4952.35 €	50 %
<b>Tva</b>	<b>278.74€</b>	
Total TTC	5231.09€	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération présentée et les modalités de financement selon la convention jointe,
- APPROUVE le dossier de demande de subvention annexé et le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui sera reversée par l'OTI du Pays de Gex selon les modalités requises dès la commande des travaux, soit 5231.09€ TTC ;
- AUTORISE madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Si toutefois la subvention de la région était moindre, l'OTI s'engagerait à verser la différence à la commune à titre de compensation.

CONTRE            ABSTENTION            POUR 10+1 pouvoir de S. JUHEN A G.LEGAY

Délibération 01247.2021.3.1

---

**N° 2.2021 – OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS – MISE EN PLACE DE DEUX PARCOURS D'ORIENTATION DE DECOUVERTE LUDIQUE ET PATRIMONIALE AU DEPART DE L'OTI**

Madame le maire rappelle le dossier émis par la commission Tourisme en séance du 24.02.2021, en vue de l'inscription d'un site ou d'un itinéraire au Plan Sports de Nature 01.

Il s'agit d'un dossier de candidature mettant en valeur le village de Mijoux par la mise en place d'un ou de deux parcours d'orientation de découverte ludique et patrimoniale au départ de l'OTI du Pays de Gex.

Le dossier n'étant pas suffisamment abouti, madame le maire propose d'ajourner le point 2 de l'ordre du jour.

---

Rappel du Règlement intérieur - article 5 : Questions orales

Les membres du conseil municipal peuvent poser des questions orales qui portent sur des sujets d'intérêt communal ; ces questions abordent les thèmes suivants :

1. ECOLE  
Demande de prise de décision sur la semaine à 4 jours rapidement. (JFJ)
2. EGLISE CIMETIERE  
Demande expresse de régulariser la situation avec la commune de Lajoux (MV)
3. COMMUNICATION VOIX DE PRESSE –
  - a. Rebondissement sur l'Article de Presse en date du 11.03.2021 de l'opposition
  - b. D.COMOY ne suggère pas d'autre explication que dans la réponse au journal, faite en date du 18.03.2021, face aux accusations de son opposition.

Clôture et Séance levée à 18h

Le maire, D. COMOY

